

Culture à l'hôpital

**Ministère de la
culture et de
la communication**

Cécile Holstein
tél. : 01 40 15 84 29
cecile.holstein@culture.gouv.fr
Lydia Poitevin
tél. : 01 40 15 83 31
lydia.poitevin@culture.gouv.fr

**Ministère de la
santé et des solidarités**

Hélène Monard de Mauroy
tél. : 01 40 56 40 14
helene.monard@sante.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Sommaire

Communiqué de presse

P.3

Le programme « Culture à l'Hôpital »

P.4

Le Cercle des partenaires

P.6

Membres du Cercle des partenaires de « Culture à l'Hôpital »

P.7

le Protocole d'accord

P.8

Exemples de jumelages

P.12

Liste des jumelages

P.17

Signature du nouveau protocole d'accord « Culture à l'hôpital »

Xavier Bertrand, ministre de la santé et des solidarités, Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la culture et de la communication, et le Cercle des Partenaires * signent mardi 10 janvier 2006, un nouveau protocole d'accord favorisant l'accès à la culture au sein des établissements de santé.

Cet accord s'inscrit dans l'action engagée par le gouvernement en faveur de l'organisation de l'hôpital autour du patient comme lieu de soins et de vie et en faveur du développement des pratiques culturelles, facteurs de lien social.

Le programme dynamique « Culture à l'hôpital » s'adresse aux personnes hospitalisées et reçoit le soutien du monde des entreprises et des fondations. Créé en 1997, il encourage, dans toute la France, la mise en place de jumelages entre des établissements de santé et des équipements culturels (châteaux, musées, conservatoires de musique, bibliothèques ...)

Chaque jumelage s'articule autour d'un projet artistique précis, qui favorise, sur la durée, la participation active des personnes malades et du personnel soignant. Il concerne toutes les disciplines culturelles (initiation au théâtre, à la danse, ateliers d'écriture, arts graphiques, ...) et il est conçu en étroite concertation avec le milieu hospitalier en considérant la pathologie et l'âge des patients.

Pour développer ces partenariats, le Gouvernement a incité un cercle d'entreprises et de fondations à s'engager dans des jumelages.

Le partenaire s'engage pour une période triennale sur une participation financière de 5 060 euros par an et par jumelage sélectionné. Le protocole d'accord signé ce 10 janvier 2006 permet à l'entreprise ou à la fondation de soutenir plusieurs jumelages.

Parmi les démarches exemplaires

Centre de pédiatrie et de rééducation de Bullion (Ile de France) :

Réalisation d'une œuvre in situ par le sculpteur Oscar Lloveras avec des enfants hospitalisés. (Avec le soutien de GlaxoSmithKlines)

Hôpital de Montluçon :

Réalisation d'une fresque de 40 mètres carrés dans le hall de l'hôpital proposée par l'artiste graffeur JAW et réalisée par des enfants hospitalisés en pédopsychiatrie (Avec le soutien de la Fondation Mac Donald)

Hôpital Paul Desbief à Marseille :

Lecture de textes, se référant souvent à Marseille, par Claude Lecat et organisation de spectacles (Avec le soutien de la fondation internationale Carrefour)

Centre Hospitalier de Rouffach :

Initiation au théâtre pour les personnes âgées dépendantes avec le Théâtre de Bussang. Ateliers de théâtre animés par les acteurs de la Filature (scène nationale de Mulhouse) pour des enfants en hôpital de jour. (Avec le soutien des Laboratoires Servier)

* Les membres du Cercle des partenaires sont les entreprises et fondations suivantes : fondation Air France, fondation Carrefour, fondation Electricité de France, fondation France Télécom, fondation Ronald MacDonald, fondation Suez, Laboratoire GlaxoSmithKline, Roche, Sanofi Aventis, Les Laboratoires Servier.

Le programme « Culture à l'Hôpital »

Créé en 1997, le programme « Culture à l'hôpital » a pour mission de faciliter l'accès à la culture aux personnes hospitalisées.

Cet objectif est favorisé par l'intervention de plus en plus fréquente, depuis une dizaine d'années, d'artistes en milieu hospitalier. Ce mouvement s'inscrit dans un double contexte :

- Pour le milieu de la santé, l'entrée de l'art à l'hôpital permet à la fois de rendre l'hôpital plus accueillant et plus humain, et constitue pour l'établissement une occasion de s'ouvrir sur la cité.
- Pour la culture, l'hôpital représente, dans la ville, un espace privilégié de rencontres avec les publics : les artistes s'y intéressent car il permet un rapport au public d'une autre nature que celui qui s'établit dans les salles de spectacles ou d'expositions ; quant aux équipements et institutions culturels, ils y voient l'occasion d'un travail hors les murs qui favorise des relations durables avec cette partie de la population qui n'entre pas toujours dans les théâtres ou les musées.

En mai 1999, une première convention nationale était signée entre le ministère de la culture et de la communication et le secrétariat d'État à la Santé.

Depuis 2000, la politique du ministère de la culture et de la communication se développe autour des points suivants :

- Échanges entre l'hôpital et les institutions ou structures culturelles de son environnement : c'est le dispositif de jumelages,
- Professionnalisation des correspondants « culture » des hôpitaux : création de la fonction de « responsable culturel hospitalier », mise en place de formations annuelles (par l'ARSEC/Lyon),
- Signature de conventions entre les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) et les Agences Régionales de l'Hospitalisation (ARH) pour créer les conditions d'une politique régionale de la culture à l'hôpital,
- Diversification des financements : création d'un club d'entreprises, le Cercle des partenaires de « Culture à l'Hôpital », pour ajouter aux financements publics ceux du secteur privé,
- Mise en place de projets culturels diversifiés : toutes les disciplines artistiques sont représentées,
- Développement des bibliothèques dans les hôpitaux, et création d'un réseau européen.

Aujourd'hui, de nombreux hôpitaux commencent à inclure la culture dans leur projet d'établissement, voire dans le contrat d'objectifs, développant ainsi une politique culturelle globale, coordonnée par un responsable culturel professionnel et faisant appel aux ressources culturelles et artistiques de leur région. Toutes les actions sont menées en partenariat étroit avec le ministère de la santé et des solidarités, en particulier la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS), partenaire fidèle de ce programme interministériel.

Pour le ministère de la culture et de la communication, l'objectif est de faciliter l'accès à la culture au plus grand nombre. Chaque établissement doit pouvoir se doter d'une politique culturelle en lien avec les équipements culturels de proximité (château, musée, conservatoire de musique, bibliothèque..) et les artistes. Ainsi, depuis quelques années, les jumelages se sont multipliés et les 250 qui existent sont particulièrement diversifiés. Cette politique est relayée en région par des conventions signées entre les DRAC et les ARH.

Les chiffres

Dix-neuf directions régionales des affaires culturelles ont signé à ce jour une convention avec l'agence régionale de l'hospitalisation de leur région, générant en 2005 un budget de 1,5 million d'euros pour les DRAC et 1,5 million d'euros pour les ARH, permettant de financer environ 250 projets.

Tous les projets financés dans le cadre de ces conventions font appel à des artistes professionnels rémunérés, et bénéficient d'une expertise préalable par les DRAC.

350 responsables culturels hospitaliers ont été formés en cinq ans. Une centaine d'entre eux exerce la fonction de responsable culturel hospitalier au sein de leur hôpital.

Depuis quatre ans, le ministère de la culture et de la communication mobilise des crédits afin de former des responsables culturels à l'hôpital. Il s'appuie sur un organisme de formation. Fin 2004 et en 2005 ont été proposées des formations thématiques sur les problématiques de la mise en place de politiques culturelles au sein des établissements hospitaliers.

Événements « Culture à l'Hôpital »

À l'initiative du ministère de la culture et de la communication (Délégation au Développement et aux Affaires Internationales) et du ministère de la santé et des solidarités (Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins), ce programme a été marqué par un certain nombre d'événements de portée nationale ou internationale :

- « Les Rencontres européennes de la Culture à l'Hôpital » organisées en février 2001 à Strasbourg à l'initiative du ministère de la culture et de la communication,
- Le séminaire : « Quelle politique culturelle dans les établissements de santé ? » organisé par le ministère de la Santé et des Solidarités en janvier 2002,
- « Les journées de la Culture à l'Hôpital » lancées en mars 2002 dans l'ensemble des établissements de santé, par le ministère de la culture et de la communication,
- L'opération « Coups de projecteurs à l'hôpital » initiée en septembre 2003 dans dix sites hospitaliers par les deux ministères,
- Le séminaire « Les compétences des responsables culturels pour des projets culturels de qualité », organisé en mars 2004 par les deux ministères,
- Le séminaire « Le cinéma à l'hôpital » organisé en 2004 par les deux ministères,
- Le séminaire « Musique et adolescence à l'hôpital », organisé en collaboration avec la Cité de la Musique en juin 2004,
- Le colloque « Hôpital, art et architecture » organisé par le CHU de Lille en collaboration avec le ministère de la culture et de la communication fin 2004.

Le Cercle des partenaires

Pour développer les partenariats entre les hôpitaux et les équipements culturels, des entreprises et fondations ont été incitées à s'engager dans des jumelages de leur choix, à travers un protocole d'accord signé en 1998 :

- chaque entreprise est tenue régulièrement informée du déroulement des jumelages en cours et des contenus des nouveaux projets,
- la sélection des jumelages s'effectue selon des critères définies par l'entreprise partenaire (contenu du jumelage, aire géographique du jumelage, stratégie de mécénat de l'entreprise...)

C'est ainsi qu'en 2005 dix entreprises et fondations sont réunies au sein du **Cercle des partenaires de la « Culture à l'Hôpital »** aux côtés du ministère de la culture et de la communication et du ministère de la santé et des solidarités.

Les missions du Cercle des partenaires

Régulièrement informé des projets de jumelages et des développements en régions du programme « Culture à l'hôpital », le Cercle peut proposer ou conseiller les pouvoirs publics sur toutes les questions concernant la coordination nationale du programme. Au plan régional, les entreprises et fondations, membres du Cercle, se font les relais du programme auprès des instances locales, pour promouvoir et favoriser au mieux la création et le fonctionnement des jumelages.

- **Une implication directe dans les jumelages**

En rejoignant le Cercle, les entreprises et fondations témoignent de leur souhait de participer à la mise en œuvre, chaque année, de quelques jumelages de leur choix en fonction de critères qui leur sont propres : implantations locales, publics auxquels elles souhaitent apporter leur soutien en priorité, objectifs d'entreprise. Il peut donc s'agir, selon les cas, de jumelages hôpital/château, hôpital/musée, hôpital/conservatoire de musique, hôpital/bibliothèque, hôpital/centre d'art, etc. Les bénéficiaires sont, selon les cas, des enfants, des adultes, des personnes âgées.

- **Un soutien financier aux jumelages**

Chaque entreprise ou fondation partenaire signe avec le Ministre de la culture et de la communication une convention de parrainage de trois ans par laquelle elle s'engage à soutenir, conjointement avec le ministère de la culture et de la communication, plusieurs jumelages de son choix **dont elle devient le partenaire entreprise exclusif**. Sa contribution annuelle par jumelage soutenu, **intégralement versée à celui-ci**, est en moyenne de **5 060 euros**.

À titre d'information, le budget annuel moyen de fonctionnement d'un jumelage s'élève à 15 000 euros. La contribution du partenaire entreprise couvre donc un tiers de ce budget, le solde est assuré par les contributions des Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) d'une part, et des Agences Régionales de l'Hospitalisation (ARH), des hôpitaux, des organismes sociaux. À ce jour, dix-huit ARH ont signé des conventions avec les DRAC de leur région, par lesquelles elles s'engagent conjointement à développer et soutenir les projets culturels en milieu hospitalier. Aujourd'hui, une cinquantaine de jumelages bénéficie du soutien mécénat des dix membres du Cercle des Partenaires de « Culture à l'hôpital ».

Contacts

Ministère de la culture et de la communication / Délégation au développement et aux affaires internationales (DDAI)
Xavier Collal / 182, rue Saint Honoré - 75033 Paris cedex 01 / Tél. : 01 40 15 78 11 / E-mail : xavier.collal@culture.gouv.fr

Agence Vocatif

Agence spécialisée dans le conseil en mécénat et la gestion de partenariat d'entreprise.

Georges André / 18, rue Juge - 75015 Paris / Tél : 01 43 55 33 60

E-mail : vocatif@wanadoo.fr

Membres du Cercle des partenaires de « Culture à l'Hôpital »

Fondation Air France

Fondation Électricité de France

Fondation Internationale Carrefour

Fondation France Telecom

Fondation Ronald McDonald

Fondation Suez

GlaxoSmithKline

Roche

Sanofi Aventis

Servier

Le protocole d'accord

Entre

Le ministère de la santé et des solidarités,
représenté par le ministre de la santé et des solidarités

Le ministère de la culture et de la communication,
représenté par le ministre de la culture et de la communication
ci-dessous dénommé « le ministère »

et

Les entreprises et fondations, membres du Cercle des partenaires de la culture à l'hôpital
ci-dessous dénommées « les partenaires »

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

Le ministère souhaite développer la culture et les pratiques culturelles au sein des établissements de santé. Pour ce faire, en association avec le ministère de la Santé, il organise la création de jumelages entre des équipements culturels et des établissements de santé d'une même région et favorise ainsi, au bénéfice des malades, la rencontre entre deux milieux, artistique et médical, qui ont peu l'occasion de se côtoyer alors qu'ils participent, chacun dans leur domaine et avec le même niveau d'exigence, à la qualité de l'environnement des personnes.

Le ministère a chargé la délégation au développement et aux affaires internationales de la gestion nationale du programme ainsi que de l'animation et de la coordination du « Cercle des Partenaires de la Culture à l'Hôpital ». La DDAI est assistée dans sa mission par l'agence Vocatif.

Un jumelage réunit dans un même projet culturel conçu et mis en œuvre sous l'égide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) un équipement culturel et un établissement de santé. Un jumelage constitue un acte volontariste de chacune des parties partenaires.

Un jumelage respecte trois critères :

- Il se déroule sur la durée (au minimum une année), avec une régularité fixée avec l'établissement de santé.
- Il s'articule autour d'un projet artistique, conçu en étroite concertation avec l'établissement de santé en fonction de l'âge et de la pathologie des malades bénéficiaires, dont la qualité est validée par la DRAC et implique des artistes professionnels de la région.
- Il favorise la participation active des malades et des personnels soignants.

Chaque jumelage, après validation par la DRAC, est potentiellement éligible à l'obtention d'aides et de soutiens financiers d'origines publique et privée.

Les équipements culturels concernés par les jumelages sont :

- Les musées des beaux-arts, musées des sciences et musées de société
- Les centres d'art et les fonds régionaux d'art contemporains (FRAC)
- Les châteaux et les monuments historiques
- Les bibliothèques et les médiathèques
- Les théâtres, les scènes nationales et les lieux de diffusion du spectacle vivant
- Les conservatoires, les écoles d'art et tout autre lieu de formation artistique

de manière générale, toute structure comparable financée par l'État et/ou sous sa tutelle.

Les établissements de santé concernés par les jumelages sont :

Toutes structures hospitalière publiques ou privées, centres, centres de long séjour, maisons de repos ou maisons de retraite, etc.

Titre 1 : Les jumelages - Modalités de création et de fonctionnement

Article 1 : Rôle des Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC)

Les DRAC sont chargées par le ministère de favoriser dans leur région le développement de jumelages entre équipements culturels et établissements de santé. Les DRAC sont les interlocuteurs permanents de la DDAI et de Vocatif.

Elles assurent le suivi des projets de jumelages, la définition du cadre général, la validation du projet artistique, la validation de la structure - association ou service hospitalier, responsable de la gestion du jumelage -, dont elles seront l'interlocuteur régional désigné.

Elles participent, le cas échéant, aux négociations avec les autres partenaires locaux, notamment avec les collectivités locales et les ARH / Agences Régionales de l'Hospitalisation.

Elles contribuent pour une part (en moyenne 1/3 du budget annuel) au financement du jumelage, soit directement, soit par le biais des équipements culturels partenaires.

Elles suivent, en relation avec la structure responsable, la rédaction et la transmission du bilan annuel du jumelage.

Elles assurent la relation avec les ARH pour promouvoir et développer les actions artistiques et culturelles en milieu hospitalier, dans le cadre du programme « Culture à l'hôpital ».

Elles favorisent, autant que faire se peut, la signature avec l'ARH de leur région de convention destinée à faciliter la mise en œuvre et le financement des jumelages.

Elles associent, chaque fois que possible, l'ARH à l'évaluation et la validation des projets de jumelages qui lui sont soumis

Article 2 : Rôle du ministère de la culture et de la communication / DDAI - Délégation au Développement et aux Affaires Internationales

La DDAI assure, en association permanente avec les DRAC, la coordination nationale du programme « Culture à l'hôpital » et la gestion, l'animation, l'information permanente des membres du Cercle des Partenaires de la Culture à l'Hôpital sur sa marche et ses perspectives de développement.

La DDAI mobilise le soutien des membres du Cercle des Partenaires de la Culture à l'Hôpital au profit des jumelages de leur choix.

Le ministère assure, en relation étroite avec les membres du Cercle des Partenaires de la Culture à l'Hôpital, la communication nationale du programme.

Titre 2 : le cercle des partenaires de la Culture à l'hôpital

Article 3 : présentation et fonctionnement

Le ministère a créé en mars 1998 le Cercle des Partenaires de la Culture à l'Hôpital. Le suivi du Cercle est assuré par la DDAI.

Le Cercle des Partenaires de la Culture à l'Hôpital réunit, sous la responsabilité de la DDAI, les entreprises et fondations partenaires qui, ayant adhéré aux objectifs du programme « Culture à l'hôpital », ont accepté de contribuer (engagement triennal) au financement de quelques jumelages de leur choix.

Le Cercle est informé régulièrement de l'état d'avancement des jumelages en cours et des projets de jumelages.

Article 4 : Objectifs et missions du Cercle des Partenaires de la Culture à l'Hôpital

Une implication directe dans les jumelages :

En devenant membre du Cercle des Partenaires de la Culture à l'Hôpital, l'entreprise ou la fondation témoigne de son souhait d'accompagner l'action du ministère telle que définie dans le préambule. Chaque membre du Cercle des Partenaires de la Culture à l'Hôpital sélectionne les jumelages qu'il décide d'accompagner en fonction de critères qui lui sont propres : implantations locales, objectifs d'image, publics et disciplines artistiques auxquels elle souhaite apporter son soutien en priorité, types de pathologies bénéficiaires.

A partir de 2006 et pour tenir compte d'une forte attente des régions en matière de création de jumelages, le ministère propose à chaque entreprise partenaire de s'engager, autant que faire se peut, dans l'accompagnement de plusieurs jumelages chaque année.

Comme membre du Cercle des Partenaires de la Culture à l'Hôpital, l'entreprise ou la fondation dispose régulièrement, de la part de la DDAI, de toutes informations souhaitées concernant cette action.

Un soutien financier aux jumelages choisis :

Le partenaire s'engage pour une période triennale sur une participation financière de 5 060 euros par an et par jumelage sélectionné. L'entreprise devient alors « partenaire exclusif » des jumelages sélectionnés. Toutefois, chaque année, au vu du bilan de fin d'exercice que lui remet la DDAI, l'entreprise peut décider de la reconduction de son soutien aux jumelages auxquels elle s'est associée, ou de sa participation à d'autres jumelages.

Les contributions financières du partenaire sont versées directement sur le compte de l'hôpital partenaire, ou, le cas échéant, sur celui de l'association qui, au plan local, assure la gestion du jumelage, déduction faite des frais de gestion du Cercle des partenaires, évalués à 230 euros par jumelage et par an. Ce versement intervient, après avis favorable de la DRAC, confirmé par courrier au responsable du jumelage.

Un accompagnement des manifestations nationales

Dans le cadre de manifestations nationales, organisées sous l'égide du ministère de la culture et de la communication autour du programme « Culture à l'hôpital », les membres du Cercle des partenaires de la culture à l'hôpital sont invités en priorité à s'associer, s'ils le souhaitent, à ces manifestations, selon des modalités précisées par le Ministère de la culture et de la communication.

Responsabilité du Partenaire

Tous les risques découlant des activités, manifestations, événements organisés dans le cadre du jumelage sont couverts par les assurances des organisateurs. En aucun cas la responsabilité du partenaire ne saurait être engagée pour quelque dommage que ce soit.

Titre 3 : dispositions générales

Article 5 : durée du Protocole d'accord

Ce protocole d'accord est valable à partir de la date de signature pour une durée d'un an renouvelable dans une limite de trois ans, sous réserve d'une dénonciation par l'une des parties trois mois avant la date d'anniversaire de sa signature.

Les oeuvres réalisées dans le cadre d'un jumelage demeurent, en fin de jumelage, la propriété de l'établissement de santé, sauf avis contraire de sa part.

Fait à Paris, le 10 janvier 2006

Le ministre de la santé et des solidarités

Xavier Bertrand

Le ministre de la culture et de la communication

Renaud Donnedieu de Vabres

Fondation Air France

Alain Vidalon, Président

Fondation internationale Carrefour

Luc Vandevelde, Président

Fondation Electricité de France

Pierre Gadonneix, Président

Fondation France Telecom

Olivier Tcherniak, secrétaire général

Fondation Ronald McDonald

Gérard Touilloux, Vice-Président

Fondation Suez

Gérard Mestrallet, Président

Laboratoire GlaxoSmithKline

Christophe Weber, Président

Roche

Henri-Vincent Charbonne, Président

Sanofi Aventis

Jean-François Dehecq, Président

Les Laboratoires Servier

Christian Bazantay, Fondé de pouvoir

Exemples de jumelages

Jumelage entre le Centre hospitalier de Montluçon (Auvergne)
et l'Association Sushipop

Création d'une fresque dans l'hôpital et réalisation d'un film retraçant
cette création

Partenaire : Fondation Ronald McDonald

Disciplines artistiques et association partenaire

Arts plastiques, arts du graff

À l'origine, l'Association Sushipop qui ancre son action dans le champ des cultures urbaines : culture du graffiti, fresques, expositions.

Public et pathologies

Pédiatrie - pédopsychiatrie en priorité -, mais également tous les autres patients de l'hôpital et le personnel soignant.

Programme artistique

En partenariat avec Sushipop, l'hôpital de Montluçon a accueilli en 2005 en résidence JAW, graffeur marseillais de renom. Celui-ci a proposé de réaliser une grande fresque (40 m²) pour le hall du nouvel hôpital, performance accompagnée d'ateliers d'initiation au graff menés par Jean-Guy Solnon et ouverts aux patients et soignants. Afin d'en faire profiter l'ensemble des sites de l'hôpital, la fresque a finalement été réalisée en 5 panneaux de 4m/2m, panneaux amovibles pouvant être présentés ensemble ou séparément. Un film vidéo est par ailleurs diffusé dans les chambres, retraçant les différentes étapes de réalisation de la fresque. Une exposition réunissant cinq graffeurs marseillais pendant un mois a conclu l'expérience. Les patients ont accompagné la création de la fresque, discuté avec l'artiste et se sont eux-mêmes initiés au graff dans le cadre de ces ateliers. Ils ont tous été conviés au vernissage de l'exposition et ont pu échanger avec tous les acteurs du projet.

Financement

Ce jumelage bénéficie d'un financement DRAC et ARH ainsi que du partenariat de la Fondation Ronald McDonald.



Culture à l'hôpital

Jumelage entre l'Hôpital Paul Desbief et la Minoterie - Théâtre de la Joliette à Marseille (Provence-Alpes-Côte-d'Azur)

Lectures de textes et organisation de spectacles

Partenaire : Fondation Internationale Carrefour

Disciplines artistiques

Théâtre et lectures

Public

Tous les malades hospitalisés (hôpital généraliste pour adultes, courts et moyens séjours) et le personnel de l'hôpital / Hôpital quartier de la Joliette à Marseille

Activité artistique mise en œuvre en 2005

L'artiste Claude Lecat, accompagnée du comédien Michel Panier et du guitariste Pascal Ferrari, ainsi que d'un lecteur de langues arabe et kabyle, propose depuis plusieurs saisons des lectures de textes courts en chambres (1 à 3 lits). Il s'agit essentiellement d'auteurs du xx^e siècle (Henri Michaux, Louis Broquier, Albert Londres...) se référant souvent à Marseille. Des spectacles sont également organisés dans le hall d'accueil pour les malades, le personnel et les visiteurs. Un spectacle réunit l'ensemble des patients, du personnel et des familles retenus à l'hôpital le 30 décembre. Les patients sont informés la veille par voie de programmes remis par le personnel soignant. À l'issue de la représentation, une discussion est ouverte entre patients et artistes.

Financement

Ce jumelage bénéficie d'un financement DRAC, ARH, de l'Hôpital Paul Desbief, ainsi que du partenariat de la Fondation Internationale Carrefour.



Culture à l'hôpital

Trois jumelages entre le Centre Hospitalier de Rouffach (Alsace) et

- le Théâtre du peuple de Bussang : initiation au théâtre
- la Filature/Scène nationale de Mulhouse : sensibilisation à la danse
- la Médiathèque de Colmar : atelier d'écriture

Partenaire : Laboratoires Servier

CENTRE HOSPITALIER DE ROUFFACH & THÉÂTRE DE BUSSANG

Initiation au théâtre

Ce projet, encadré par le comédien allemand Raimund Schall, regroupe une troupe d'acteurs constituée de 7 patients et 10 soignants. La troupe intervient dans l'hôpital le mardi, deux fois par mois.

Une pièce de théâtre, « L'ombre », d'après H. C. Andersen, a été produite et jouée les 25 et 26 novembre 2005 devant 400 personnes. Les patients ont participé à toutes les répétitions et à toutes les activités de préparation du spectacle. Le comédien s'est efforcé de respecter leur créativité.

Discipline artistique

Théâtre

Public et pathologies

Psychiatrie, personnes âgées dépendantes et personnes avec séquelles de pathologies mentales

Financement

Ce jumelage bénéficie d'un financement DRAC et ARH ainsi que du partenariat des Laboratoires Servier.



CENTRE HOSPITALIER DE ROUFFACH & LA FILATURE/SCÈNE NATIONALE DE MULHOUSE

Disciplines artistiques

Spectacle vivant, danse, cinéma

Public et pathologies

Psychiatrie enfants et adolescents

Activités artistiques

Deux danseuses du Centre Chorégraphique National de Franche-Comté sensibilisent les adolescents à un parcours danse, deux jours par mois. Les enfants en hôpital de jour sont accueillis en atelier par les acteurs de La Filature et découvrent en amont le spectacle « Les Fables à La Fontaine ». Un autre atelier permet aux enfants de comprendre et de contribuer à la fabrication d'un film d'animation à partir de personnages en pâte à modeler réalisés par eux (une heure par semaine pendant quatre mois).

Financement

Ce jumelage bénéficie d'un financement ARH ainsi que du partenariat des Laboratoires Servier.

CENTRE HOSPITALIER DE ROUFFACH & MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE COLMAR

Discipline artistique

Atelier d'écriture

Public

Personnes âgées

Activité artistique mise en œuvre en 2005

Deux ateliers sont animés par des artistes : un atelier de lecture de contes en alsacien et de recueil de savoirs et traditions et un atelier d'écriture de petits textes sur un thème donné ou choisi par les patients. Ces ateliers se déroulent au rythme d'un après-midi tous les 15 jours.

Financement

Ce jumelage bénéficie d'un financement DRAC et ARH ainsi que du partenariat des Laboratoires Servier.

Jumelage entre le Centre de pédiatrie et de rééducation de Bullion et l'Association Art dans la Cité (Île-de-France)

Réalisation d'une installation

Partenaire : GlaxoSmithKline

Discipline artistique et association responsable

Arts plastiques / Résidences d'artistes à l'hôpital

Association « Art dans la Cité », présidée par le Professeur Bernard Glorion

Public et pathologies

Enfants et adolescents (0 à 17 ans) hospitalisés en moyens et longs séjours

Toutes pathologies de l'enfant (sauf psychiatrie) :

- Insuffisants respiratoires chroniques, enfants trachéotomisés ou nécessitant une oxygénothérapie ou une ventilation assistée
- Enfants nécessitant une assistance nutritionnelle : nutrition entérale ou parentérale
- Enfants atteints d'obésité ou d'une autre pathologie nécessitant une prise en charge diététique
- Enfants en pré ou post greffe d'organes
- Pneumologie, gastro-entérologie, oncologie, immuno-hématologie, endocrinologie, néphrologie, dermatologie, médecine pour adolescents.

Activité artistique mise en œuvre en 2004-05

Œuvre conçue in situ pour le parc du Centre Bullion par le sculpteur d'origine argentine Oscar Lloveras, en compagnie des enfants hospitalisés et en concertation étroite avec l'équipe soignante. L'œuvre consiste en une structure spatiale, une voile de navire de 35m de long et 18m de haut, sorte de puzzle réunissant une infinité de pièces de papier résistant et translucide (développé par la société Dourdin), reliées par des cordages. La voile est arrimée à un mât planté dans le parc de l'hôpital, devant le bâtiment des adolescents. L'artiste s'est rendu à plusieurs reprises durant plusieurs mois au cours des années 2004 et 2005 en résidence au Centre de pédiatrie et de rééducation de Bullion plusieurs jours par semaines. Il résidait dans l'hôpital afin de s'imprégner de l'ambiance et de mieux connaître les enfants et l'équipe pédagogique avec lesquels il a travaillé.

Les enfants et adolescents ont été associés à toutes les phases de création de l'œuvre : depuis la rencontre avec l'artiste qui leur a présenté son travail, jusqu'aux séances d'ateliers au cours desquelles ils ont réalisé des peintures, des dessins et maquettes de la future œuvre. Ils ont ensuite participé à la réalisation de l'œuvre elle-même sous la direction de l'artiste.

Financement

Ce jumelage bénéficie d'un financement DRAC et ARH ainsi que du partenariat de GlaxoSmithKline.



Liste des jumelages

REGION	ETABLISSEMENT HOSPITALIER	EQUIPEMENT CULTUREL	DISCIPLINE ARTISTIQUE	PUBLIC CONCERNE	PARTENAIRE
Alsace	Centre Hospitalier de Rouffach	La Filature (Scène Nationale)	Spectacle vivant, danse, cinéma	Psychiatrie enfants et adolescents	Les Laboratoires Servier
Alsace	Centre Hospitalier de Rouffach	Théâtre du Peuple de Bussang	Théâtre	Psychiatrie personnes âgées dépendantes	"
Alsace	Centre Hospitalier de Rouffach	Médiathèque Départementale de Colmar	Ateliers d'écriture et de lecture	Personnes âgées	"
Alsace	Services Pédiatriques du CHU de Hautepierre - & Hôpital Civil	Ass. Musique et Santé	Musique	Pédiatrie et Pédopsychiatrie	Roche
Aquitaine	CH Charles Perrens, CH Cadillac, Centre de La Tour de Gassies - Association Rénovation	Cie théâtrale "Théâtre'action" - Projet "Persona"	Théâtre et musique	Psychiatrie Adultes	Les Laboratoires Servier
Auvergne	Centre Hospitalier Sainte Marie - Le Puy en Velay	Cie Brut de béton - Aujourd'hui ça s'appelle pas	Théâtre	Autisme	Fondation Ronald McDonald
Auvergne	Centre Hospitalier de Montluçon	Ass. Sushipop	Graffiti	Pédiatrie & Pédopsychiatrie	Fondation Ronald McDonald
Bourgogne	CH Mâcon	Musée des Ursulines de Mâcon	Musée Arts Plastiques Ecriture	Psychiatrie Enfants	Fondation Electricité de France
Bretagne	Centre Hospitalier Regnier de Rennes et Fougères	Equipements Culturels de Rennes	Arts plastiques, Ecriture, Musique, Danse	Psychiatrie	GlaxoSmithKline
Centre	CHR Orléans	Médiathèque et autres équipements culturels	Lectures théâtralisées, Musique, ...	Médecine générale Adultes	Roche
Guadeloupe	Tous établissements Région	Ass. Musique et Santé - Ass. Tournesol	Musique	Enfants	Fondation Air France (Pour examen en 2006)
Ile de France	CH Paul Brousse (Villejuif)	Ass. Musique et Santé	Musique	Gérontologie	Les Laboratoires Servier
Ile de France	Hôpital de jour "Le Pradon" (Sainte Geneviève des Bois)	Centre de Musiques et Danses traditionnelles - Ass. Totems et Tambours - Ass. Les Bouches Décousues	Danse et Musique	Psychiatrie Enfants Autisme	Les Laboratoires Servier
Ile de France	CHU de Bicêtre	Ass. Artistes à l'Hôpital - Sami Hakimi	Musique	Pédiatrie	Sanofi-Aventis
Ile-de-France	C.A.T. La Montagne - Cormeilles en Parisis	Théâtre du Cristal - l'Apostrophe (Scène Nationale de Cergy)	Théâtre	Handicap adultes	Fondation France Telecom
Ile-de-France	Hôpital de Nanterre (C.A.S.H.)	Théâtre des Amandiers, Ass. Tournesol, ...	Théâtre	Médecine générale Adultes	Fondation Internationale Carrefour
Ile-de-France	Institut Curie (Paris)	Théâtre du Chaudron Le Regard du Clown	Théâtre	Oncologie pédiatrique	Fondation Internationale Carrefour
Ile-de-France	Centre de Bullion	Arts dans la Cité	Arts Plastiques	Adolescents	GlaxoSmithKline
Languedoc-Roussillon	I.M.E. Les Violettes Bagnols sur Cèze	Association Pierre d'Art	Musique, Conte	Autisme	Fondation France Telecom
Languedoc-Roussillon	Hôpital Arnaud de Villeneuve Montpellier	Théâtre En Flammes CreaTEF Productions	Théâtre	Pédiatrie	Fondation Internationale Carrefour
Languedoc-Roussillon	CHU La Colombière - Montpellier	Ass. Les Murs d'Aurelle - La Maison des Expressions	Ecriture - Théâtre	Psychiatrie Adultes	Sanofi-Aventis
Midi-Pyrénées	Hôpital Joseph Ducuing (Toulouse)	b.b.b.	Arts Plastiques (Résidences d'artistes)	Soins Palliatifs	Fondation Electricité de France
Midi-Pyrénées	CHU - Hôpital de Purpan	Les Semeurs de Mots	Lecture	Soins Intensifs et Réanimation	Fondation Internationale Carrefour

Liste des jumelages

Midi-Pyrénées	Hôpital des enfants de Toulouse	Théâtre de La Cavale	Marionnettes	Pédiatrie	Fondation Ronald McDonald
Midi-Pyrénées	CHU Saint Joseph de La Grave	Hôpital Sourire (& Pascal Portejoie)	Percussions	Psychiatrie Infanto-Juvenile	GlaxoSmithKline
Midi-Pyrénées	CHU de Toulouse		Chant	Pédiatrie	Sanofi-Aventis
Pays de Loire	Centre Charlotte Blouin (Déficiences auditives)	ARTEMISS + théâtres et festivals (Philippe Lecoq)	Théâtre	Jeunes sourds	Fondation Ronald McDonald
Pays de Loire	CHU Nantes et CH Saint Nazaire	ADDM Loire Atlantique	Musique	Pédiatrie (Oncologie, chirurgie et médecine)	Roche
Picardie	CMP de Creil	Centre Culturel La Faïencerie - Théâtre de Creil	Théâtre	Handicap Mental - Enfants	Fondation Electricité de France
Picardie	IME de la Baie de Somme	Musée de Picardie	Arts Plastiques - Percussions - Ecriture - Photographie	Psychiatrie Enfants et Adolescents	Fondation Electricité de France
Picardie	Centre Hospitalier de Beauvais	Cie Chorégraphique Marie Devillers	Danse	Pédiatrie - Gériatrie	GlaxoSmithKline
Picardie	CHU d'Amiens	Centre Culturel " Le Safran "	Arts Plastiques	Psychiatrie Enfants et Adolescents	GlaxoSmithKline
Provence Alpes Côte d'Azur	Hôpital Montperrin d'Aix-en-Provence	Centre d'Art Contemporain 3 Bis F	Arts Plastiques	Psychiatrie Adultes	Fondation Electricité de France
Provence Alpes Côte d'Azur	Hôpital Paul Desbief (Marseille)	La Minoterie - Théâtre de la Joliette (Cie. Hélios)	Théâtre - Ecriture	Médecine générale Adultes	Fondation Internationale Carrefour
Provence Alpes Côte d'Azur	AP-HM Hôp. Nord et La Timone	Association Musique et Santé	Musique	Néonatalogie et prématurés	Fondation Ronald McDonald
Provence Alpes Côte d'Azur	Hôpital Sainte Marguerite (Marseille)	Ass. Musique et Santé	Musique	Gériatrie	Les Laboratoires Servier
Provence Alpes Côte d'Azur	Centre Hospitalier d'Avignon	Compagnie Mise en Scène	Lecture Théâtre	Oncologie Adultes	Sanofi-Aventis
Rhône-Alpes	CH Saint Laurent du Pont	Musée de Bourgouin Jallieu	Arts Plastiques	Enfants (Hôpital de jour)	Fondation Ronald McDonald
Rhône-Alpes	Maison d'Accueil de La Fougeraie	Ass. "Vivre aux éclats"	Clowns	Enfants polyhandicapés	Fondation Suez
Rhône-Alpes	CMPR Les Beaumes (ADAPT)	Ass. Amalgame	Théâtre, Chant, Danse	Medecine Physique et Réadaptation	Les Laboratoires Servier